

Dans le Pas-de-Calais,

Locataires Propriétaires

baillleurs et occupants

Impayés de loyer ?
Problème pour rembourser
votre prêt immobilier ?
RÉAGISSEZ dès le premier mois !

N° vert, appel gratuit depuis un poste fixe ou un portable :

0 805 29 62 62



L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), c'est une équipe de juristes à votre disposition :

- **pour répondre à vos questions** en matière d'impayés de loyer ou de remboursement de prêt ou d'expulsion ;
- **pour vous informer** : l'ADIL fait un point sur votre situation, vous aide à vous repérer par rapport à la procédure, vous informe des outils juridiques existants ;
- **pour vous conseiller** : l'ADIL évalue avec vous l'origine du problème, vous oriente vers la solution la plus adaptée, établit un contact vers les services sociaux compétents ;
- **pour vous accompagner** : un juriste de l'ADIL peut vous recevoir, autant que de besoin, afin de suivre avec vous l'évolution de votre dossier.

L'Etat, le Département et la CAF du Pas-de-Calais s'associent dans la prévention des expulsions par le financement du numéro vert géré par l'ADIL.

N° vert :
appel gratuit
depuis un
poste fixe ou
un portable

0 805 29 62 62

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 / de 13h30 à 17h30